



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

USAGE CONDITIONNEL

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura session ordinaire du conseil le 4 juin 2018, à 19 h à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE. LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SUIVANTE :

En vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-199, Horizon 5, La Clinique Du Coureur et le Centre plein air le Saisonnier, représenté par Monsieur Christian Morneau, désire tenir une course de trail. L'événement aura lieu le 9 juin 2018 et se déroulera entre 7 h et 16 h. Le début et l'arrivée se tiendra sur le terrain du Saisonnier, situé au 78, chemin du Brûlé, à Lac-Beauport, portant le numéro de lot 1 821 790 et la course se tiendra en forêt sur le territoire et traversera les chemins Tour-du-Lac, Traverse de Laval, des Lacs et de l'Éperon.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 18^e jour du mois de mai 2018.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier